



Monsieur le Président de la République,
Mesdames, Messieurs les Parlementaires,

La transition énergétique que doit mener la France dans les trente prochaines années va mobiliser des fonds particulièrement importants. Paradoxalement, les contraintes héritées de la politique de surinvestissement dans le nucléaire menée à partir des années 70 pourraient se révéler essentielles au financement de la politique énergétique à venir. Face à ce constat, la création d'un fonds indépendant gérant les provisions pour couvrir les coûts futurs du démantèlement des centrales nucléaires mais aussi la gestion des déchets radioactifs est une voie particulièrement pertinente pour gérer de front notre héritage nucléaire et l'indispensable transition énergétique passant par le développement des énergies renouvelables et de notre sobriété énergétique.

Une part importante des 58 réacteurs français approche de la fin de vie. Ce fait est inéluctable. De par, leur dangerosité intrinsèque, ces sites ne peuvent pas être laissés comme de simples friches industrielles. Nous avons un devoir moral vis-à-vis des générations futures de solder proprement cet héritage. **Il apparaît que les provisions constituées ne sont pas à la hauteur des enjeux et que leur gestion n'est pas assez sécurisée.**

En effet, l'Autorité de Sûreté Nucléaire estime que les évaluations actuelles, relevant de la responsabilité des opérateurs du nucléaire tels qu'EDF, AREVA et le CEA, comprennent un risque de sous-estimation des charges de démantèlement. **Par ailleurs, en raison des « très fortes incertitudes » associées au chiffrage du coût de la gestion des déchets à vie longue, une « réévaluation des coûts doit être menée sans attendre 2015 ».**

Par ailleurs, ces mêmes opérateurs doivent provisionner leurs comptes en fonction des charges futures. Selon le rapport de la Cour des comptes de janvier 2012, ces charges brutes étaient évaluées à 79,4 Mds € en 2010. Dans ce même rapport, la Cour relevait « *que les 11 évaluations reconstituées sur la base des données étrangères et extrapolées au parc des 58 réacteurs REP d'EDF sont toutes supérieures à celles d'EDF* ». De même, le rapport d'information de la Commission des finances de l'Assemblée Nationale de mars 2012 précisait que si les charges futures incombant à la filière électronucléaire sont provisionnées dans les comptes des exploitants, leur poids final reste vraisemblablement très sous-estimé.

Dans le contexte actuel de récession et de finances publiques structurellement dégradées, le caractère incertain et la sous-estimation de ce chiffrage constituent une hypothèque sur la capacité de notre pays à financer dès maintenant la transition énergétique et donc, à offrir aux générations futures un avenir énergétiquement soutenable.

Cette hypothèque se double d'un danger quant à la sécurité et à la disponibilité des provisions établies dans les comptes des opérateurs car les placements qui en découlent sont opaques, volatiles et peu diversifiés. La Commission Nationale d'Evaluation du Financement des charges de démantèlement des installations nucléaires de base et de gestion des combustibles usés et des déchets radioactifs, chargée depuis 2006 d'évaluer les actifs nécessaires à la couverture des provisions correspondant aux charges du démantèlement, démontre qu'entre 2007 et 2011, leur rentabilité moyenne s'est élevée à 0,8 % pour EDF et 1 % pour Areva pour un objectif affiché de 5 %. Au regard de ces chiffres, la commission affirme qu'il serait souhaitable de solliciter l'introduction d'un degré de prudence supplémentaire dans les évaluations des opérateurs par un réexamen du taux d'actualisation utilisé. Par ailleurs, elle note que les provisions doivent présenter « un degré de sécurité et de liquidité suffisant pour répondre à leur objet » tel que prévu par la loi. Il est à déplorer qu'une part des provisions soit actuellement investie sous forme de titres de sociétés liées à la filière électrique et nucléaire (RTE, AREVA, CEA, EDF) ou de créances sur ces sociétés. En dernier ressort, c'est donc l'Etat, soit l'ensemble de la collectivité, qui en est le garant.

Le risque de faire assumer cette charge à la société française est-il socialement et politiquement acceptable ? Nous ne le pensons pas. En Suède et en Finlande, des fonds contrôlés par l'Etat et dédiés au démantèlement et à la gestion des déchets radioactifs existent déjà.

En prenant exemple sur ces expériences européennes, **nous appelons les pouvoirs publics à constituer un Fonds indépendant, géré par la Caisse des Dépôts, pour s'assurer une gestion sûre et transparente des actifs dédiés au démantèlement.** Il aura pour vocation d'offrir la garantie de pouvoir disposer de la liquidité nécessaire le moment venu. En 2006, un tel sujet avait déjà fait l'objet d'un débat à l'Assemblée nationale. Au regard de la situation actuelle, il apparaît opportun de le rouvrir. Une telle proposition serait un point central de la future loi sur la transition énergétique.

Outre la garantie de financement du démantèlement des centrales nucléaires, ce Fonds pourrait être en capacité de financer la transition énergétique grâce aux sommes collectées aujourd'hui dont nous aurons besoin demain. Il n'investirait pas en direct mais interviendrait en permettant l'accès à une liquidité de long terme, à un prix raisonnable, aux opérateurs de financement de l'économie. Ce soutien serait fléché vers les collectivités locales, l'Etat, les entreprises et les particuliers pour faire face aux investissements à réaliser dans les énergies renouvelables, la sobriété et l'efficacité énergétiques. Marginalement, le fonds interviendra également dans le financement de l'innovation comme par exemple le stockage de l'énergie. Avec ce dispositif, les opérateurs financiers ne pourront plus dire qu'ils ne sont pas en mesure de produire les financements longs dont la transition énergétique a besoin.

Cette proposition est à la fois économiquement réaliste, socialement juste et environnementalement souhaitable. Ce Fonds indépendant et dédié est incontournable à la sécurisation de notre futur énergétique.

Signataires :

1. **Leila Aïchi**, Sénatrice
2. **Yann Arthus-Bertrand**, Président de la Fondation Goodplanet
3. **Isabelle Autissier**, Présidente du WWF France
4. **Denis Baupin**, Député, Vice-Président de l'Assemblée nationale
5. **Allain Bougrain Dubourg**, Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux
6. **Jean-Paul Chanteguet**, Député, Président de la Commission développement durable et de l'aménagement du territoire à l'Assemblée nationale
7. **Yves Cochet**, Eurodéputé, ancien ministre
8. **Ronan Dantec**, Sénateur
9. **Patrick Decostre**, Directeur Général de Boralex Europe
10. **Philippe Germa**, Directeur Général du WWF France
11. **Géraud Guibert**, Conseiller municipal, ancien directeur de cabinet du Ministère de l'écologie
12. **Jean-Yves Grandidier**, Président de Valorem
13. **François Grosdidier**, Sénateur
14. **Chantal Jouanno**, Sénatrice, ancien ministre
15. **Nathalie Kosciusko-Morizet**, Députée, ancien ministre
16. **Yves Le Bars**, Ancien Président de l'ANDRA
17. **Corinne Lepage**, Eurodéputé, ancien ministre
18. **Noël Mamère**, Député
19. **Bertrand Pancher**, Député
20. **Pierre Perbos**, Président du Réseau Action Climat
21. **Philippe Plisson**, Député